

MAI 2019

N° 9



Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X

Antilles & Guyane

*Sans la foi, il est impossible de plaire à Dieu (Hébreux 11,6)*

Faites ceci  
en mémoire de moi.  
(LUC 22, 19)

## Paroles de Monseigneur Lefebvre

Aller dire que les fidèles qui étaient là, pendant des siècles, avant que Bugnini n'existe, ont participé à la messe d'une manière muette et comme étrangers: tous ceux qui se sont sanctifiés par la messe! Toutes ces familles chrétiennes qui se sanctifiées par la Sainte Messe et par tous les offices liturgiques! Comme s'il fallait que le peuple crie ou tape des mains et exprime sa participation sensible pour participer à la messe!

(12 juin 1984).



### Lex orandi, lex credendi.

Ce célèbre adage ("*Legem credendi lex statuat supplicandi*"), selon Prosper d'Aquitaine, lettre 217, PL 45, 1031, V<sup>e</sup> siècle: la loi de la prière est la loi de la foi, l'Église croit comme elle prie) signifie que la manière de prier **exprime**, mais aussi **influence** la manière de croire. Autrement dit, à force de ne pas prier comme on croit, on finit par croire comme on prie.

Il ne s'agit pas de distinctions subtiles de théologiens mais de réalités concrètes qui concernent tout catholique et deux trésors transmis par l'Église: la foi, sans laquelle il est impossible de plaire à Dieu (Hébreux 11,6) et la sainte messe, cœur vivant de l'Église.

La nouvelle messe a cinquante ans. C'est beaucoup à vue humaine mais peu pour l'Eglise. Au cours d'une conférence au séminaire d'Ecône, Mgr Fellay, alors Supérieur Général de la Fraternité Saint Pie X, rappelait que nous ne sommes pas seulement *pour* l'ancienne messe mais *contre* la nouvelle messe.

Cette position de la Fraternité peut sembler sévère. Et pourtant, elle n'est pas le fruit d'un attachement sentimental au rite ancien et vénérable dit de Saint Pie V ou au latin. Elle résulte d'une analyse du nouveau rite : intention et déclaration des auteurs, définition de la messe (les auteurs ont réussi l'exploit de ne pas prononcer le mot « sacrifice » !), prières supprimées ou modifiées, changement des mentalités et souvent altération de la foi de ceux qui y participent ou la célèbrent.

Par ailleurs, on juge l'arbre à ses fruits et on constate une banalisation du faux œcuménisme autrefois condamné par les papes, un relativisme doctrinal et moral, la perte de l'esprit de sacrifice, la prépondérance de la « synaxe » (assemblée des fidèles réunis pour la prière) sur le sacrement et le renouvellement du sacrifice de la

croix, l'oubli de l'essence de la messe devenue mémorial communautaire, une diminution du respect de la présence réelle de Jésus-Christ.

Dans cette ambiance générale de laisser-aller et de subjectivisme sentimental et souvent centré sur l'homme, relisons la magnifique encyclique *Mediator Dei* de Pie XII (20 novembre 1947). Le pape rappelle que « *le saint sacrifice de l'autel n'est donc pas une pure et simple commémoration des souffrances et de la mort de Jésus-Christ, mais un vrai sacrifice, au sens propre, dans lequel, par une immolation non sanglante, le Souverain Prêtre fait ce qu'il a fait sur la croix, en s'offrant lui-même au Père éternel comme une hostie très agréable. La victime est la même ; celui qui maintenant offre par le ministère des prêtres est celui qui s'offrit alors sur la croix ; seule la manière d'offrir diffère* ».

Saint Pie V et saint Pie X, priez pour nous et aidez-nous à comprendre la grandeur du saint-sacrifice de la messe, ***mysterium fidei***.

Abbé Michel Frament ✠

## LA NOUVELLE MESSE

Le 3 avril 1969, la constitution apostolique *Missale Romanum* du Pape Paul VI instituait le Nouvel Ordinaire de la Messe (*Novus Ordo Missae*), mieux connu sous le nom de « Nouvelle Messe. »



Mgr Annibale BUGNINI (1912-1982),  
artisan de la réforme liturgique

Ce nouveau rite de la Messe souleva dès son apparition une vague de protestations dans toute l'Église, en raison de déficiences graves et nombreuses qui seraient contenues dans cette liturgie. On accusa ce nouveau missel d'avoir supprimé bon nombre de rites qui sont

pourtant un enseignement vivant de la foi catholique ; la suppression de cet enseignement risque fort, disait-on, de conduire à la perte de la foi dans l'âme des fidèles, à tel point qu'une étude publiée en septembre 1969 et signée par les cardinaux Ottaviani et Bacci, n'hésitait pas à affirmer que ce nouveau rite « *s'éloigne de façon impressionnante, dans l'ensemble comme dans le détail, de la théologie catholique de la Sainte Messe* » (Bref examen critique de la nouvelle messe).

Pour ne relever que les points de divergence les plus importants, les lacunes du *Novus Ordo* concernent la notion de sacrifice propitiatoire, le rôle du prêtre et des fidèles et la présence réelle.

### **Le Sacrifice propitiatoire**

Le texte présentant le nouvel Ordinaire de la Messe (*Institutio*

*Generalis*), tel qu'il fut publié en 1969, définit la messe comme une Cène dominicale qui serait « *le rassemblement du peuple de Dieu se réunissant sous la présidence du prêtre pour célébrer le mémorial du Seigneur* ».

Une telle définition ne concorde plus du tout avec la doctrine catholique qui enseigne que « *la sainte Messe est le sacrifice du Corps et du Sang de Jésus-Christ, offert sur nos autels sous les espèces du pain et du vin en souvenir du sacrifice de la Croix* » (catéchisme de Saint Pie X).

Ce sacrifice est offert pour plusieurs raisons : adorer Dieu, Le remercier, obtenir de Lui ses bienfaits, et surtout **satisfaire** sa justice par cette **expiation** très parfaite, due pour nos péchés.

En pratique, le rite modifié correspond bien à cette description de la messe donnée par *l'Institutio Generalis*: la no-

tion de Sacrifice offert **pour nos péchés** (propitiatoire) est évacuée du nouveau rite.

Relevons par exemple la **sup-**



Concélébration d'une messe de Paul VI

**pression de la prière de l'Offertoire** qui exprimait si bien cette vérité de la foi : « *Recevez, Père saint, Dieu tout-puissant et éternel, cette Hostie sans tache que je vous offre, moi, votre indigne serviteur, à vous qui êtes mon Dieu [...] pour mes innombrables péchés, offenses et négligences...* »

La nouvelle prière d'offertoire est la suivante : « *Tu es béni, Sei-*

gneur, Dieu de l'univers, toi qui nous donnes ce pain, fruit de la terre et du travail des hommes. Nous te le présentons, il deviendra le pain de la vie. »

Un autre élément significatif de ce changement de conception est la **suppression de la pierre d'autel** (un sacrifice s'offre sur une pierre) pour la remplacer par une « table de célébration ».

Ces éléments, conformément aux mots employés pour définir la messe dans *l'Institutio Generalis* (Action du Christ, Cène, repas pascal, participation commune à la table du Seigneur), font que ce nouveau rite n'exprime plus le sacrifice, et pourrait donc, en fonction de l'intention de celui qui l'utilise, servir à accomplir autre chose qu'une messe : un repas, une assemblée, une commémoration.



### Le caractère sacerdotal

La nouvelle messe a été présentée lors de sa parution comme une assemblée ; ce nouveau rite doit donc se comprendre à la lumière de cette présentation. Il est vrai que ce texte de présentation a été modifié peu de temps après, afin d'exprimer à nouveau la doctrine catholique de la messe, mais le rite lui-même n'a absolument pas été modifié suite à ce changement de présentation.

De fait, à la nouvelle messe :

- le prêtre est tourné vers les fidèles ;
- la confession (*confiteor*) se fait en commun avec le peuple, et non plus d'abord par le prêtre seul ;
- un bon nombre d'ornements sont abolis ou devenus facultatifs ;

Autant de détails qui atténuent la distinction entre le rôle du prêtre à la messe et celui des fidèles, laissant croire qu'il n'existe pas de caractère proprement sacerdotal, que la messe n'est pas un acte accompli par le prêtre uniquement, mais par toute l'assemblée. Du reste, une telle manière de voir correspond parfaitement à une assemblée réunie pour « faire mémoire » d'un événement passé.

### **La présence réelle**

La présentation de la nouvelle messe en septembre 1969 indique : « *C'est pourquoi vaut éminemment pour l'assemblée*

*locale de la sainte Église la promesse du Christ : Là où deux ou trois sont réunis en mon nom, je suis au milieu d'eux* (Mat., XVIII, 20) », et plus loin il est affirmé que l'assemblée en laquelle consiste la Messe réalise « *éminemment* » la promesse du Christ : « *Là où deux ou trois d'entre vous sont réunis en mon nom, je suis au milieu d'eux* ».

La foi catholique enseigne pourtant que la présence du Christ à la messe est une présence substantielle, c'est-à-dire que Jésus-Christ est réellement présent avec son corps, son sang, son âme et sa divinité, sous les apparences du pain et du vin. Or, dans le texte initial de *l'Institutio Generalis*, il n'est question que d'une présence spirituelle, celle dont parle Notre-Seigneur en disant : « *Là où deux ou trois d'entre vous sont réunis en mon nom, je suis au milieu d'eux* ».

En pratique, un grand nombre



de rites exprimant cette foi dans la présence réelle ont été supprimés :

- Les paroles de la consécration ne sont plus récitées comme un acte actuellement réalisé par le prêtre (ton intimatif) mais comme le **récit** (ton narratif) d'un évènement passé ;



- Le prêtre ne garde plus les **doigts joints** pour éviter de perdre des parcelles d'hostie ;

- La plupart des **généflexions** (signe d'adoration de la divinité présente) ont été supprimées ;

- Dans bien des cas, la communion dans la main a été autorisée par ceux qui ont éla-

boré le nouveau rite, et en pratique elle est la norme quasiment universelle.



Devant cette suppression systématique des éléments de la messe exprimant le sacrifice propitiatoire, le caractère sacerdotal et la présence réelle, il est impossible d'attribuer au hasard tous ces changements, mais plutôt à une volonté déterminée de la part de ceux qui ont rédigé ce *Novus Ordo Missae*.

à suivre...

Abbé Tristan Hachard

## SOUVIENS-TOI...

...DE NOTRE GUYANE



### Les Congrégations religieuses de Guyane

La société du Saint-Esprit : le Père Guyodo



Né en Bretagne en 1822 et ordonné en 1847, il fait profession chez les Spiritains en 1851 et s'embarque pour la Guyane. Il est nommé aumônier de l'hôpital militaire où la fièvre jaune fait des ravages. Fidèle à la conception de Libermann, il établit au sein de la colonie une véritable chrétienté par l'évangélisation. Pour ce faire, des associations et œuvres religieuses destinées à toutes les couches de la population sont encouragées. Le Père Guyodo crée le patronage Saint Joseph pour accueillir les jeunes garçons moralement abandonnés et leur donner des habitudes de travail et de bonne conduite. Cette œuvre s'apparente au système d'apprentissage car le jeune est placé chez un patron pour y apprendre un métier. Pour son efficacité, le père est surnommé « *mon pè bwa* » (le Père de bois).

En 1861, il fait l'acquisition d'un terrain de 100 hectares, la plantation Mondélice. Il y construit une habitation grandiose et une école agricole très prospère en produits maraîchers et en production de bétail. L'œuvre est abandonnée en 1869 à cause du nombre décroissant de jeunes envoyés par l'administration. En 1885, nommé préfet apostolique, il développe le clergé guyanais.

Le conflit qui oppose le gouvernement anticlérical aux Spiritains débute avec la laïcisation de l'enseignement scolaire. Au Sous-secrétaire d'Etat qui le somme de prendre sa retraite, il répond : « *je refuse catégoriquement d'obtempérer et d'obéir à l'injonction qui m'est faite* ». Les Guyanais protestent contre la décision de mise à la retraite du Père mais pour préserver la paix, le Supérieur des Spiritains et le cardinal préfet de la Propagande consentent à son départ qui a lieu le 3 mai 1892. Mort en 1897 au Gabon, le père est exhumé en 1900 afin que sa dépouille puisse reposer en Guyane dans la cathédrale Saint-Sauveur de Cayenne.



## CHRONIQUE DU PRIEURÉ



Les traditionnelles processions des Rameaux ont permis d'honorer publiquement le Christ dans les rues de Fort-de-France et Pointe-à-Pitre.

Le jour de Pâques, le Père de Courssou donnait Jésus-Hostie à cinq enfants de l'école à Fort-de-France pour la première fois tandis qu'en Guadeloupe le Père Hachard avait la joie de baptiser trois enfants du catéchisme.



## CHRONIQUE DU PRIEURÉ



Prions pour la sanctification et la persévérance des jeunes et de leurs familles car « *seul celui qui persévèrera jusqu'à la fin sera sauvé* ». (Matth. 24,13)

Le Père Frament était en Guyane pour la Semaine Sainte : le Jeudi Saint, fête des prêtres en raison de l'institution des sacrements de l'ordre et de l'eucharistie par Notre-Seigneur, il a reçu comme cadeau un magnifique chapelet multicolore offert par une jeune paroissienne.



Pour la veillée pascale, des habitants du quartier où se trouve l'oratoire Saint-Joseph se sont spontanément proposé pour éclairer la chapelle. Le lendemain, un vin d'honneur servi après la messe chantée a permis à tous de mieux faire connaissance.

## SAINT MONIQUE (FÊTÉE LE 4 MAI)

C'est en 332, à Tagaste (aujourd'hui Souk-Arras dans l'est algérien) que Monique vit le jour. Elle manifesta un goût précoce pour la prière, aimant à se recueillir à l'église et à réciter les prières apprises sur les genoux de sa maman. Elle aimait aussi venir en aide aux pauvres, cachant à table une partie de son pain afin de le donner aux plus nécessiteux. Mais n'allons pas imaginer que Monique était née sainte ! Elle avait un défaut : chargée par ses parents de faire la provision de vin, il lui arrivait de porter la cruche à ses lèvres simplement parce que cela lui était défendu. Les doses augmentaient toujours plus au fur et à mesure du temps. Elle se rendit heureusement compte de son péché et s'en corrigea. Se servant du mal pour un plus grand bien, Dieu lui inspira l'humilité et la défiance d'elle-même ainsi que l'esprit de mortification.

Elle qui semblait destinée à une vie consacrée à Dieu, fut mariée à un païen nommé Patrice. Celui-ci n'avait pas de principes, était violent, colérique et de mœurs légères. Cependant, il avait un cœur grand, ce que son épouse mit à profit pour obtenir sa conversion. Elle fut en butte à toutes sortes d'avaries, non seulement de son mari mais aussi de sa belle-mère. Elle ne s'en effraya pas et, se confiant à Dieu, entreprit de guérir l'âme de son époux. Ce ne furent pas grands discours ni leçons, simplement l'exemple d'une vie vertueuse. De temps en temps,

dans l'intimité, alors qu'il regrettait ses emportements, elle lui glissait une explication ou un tendre reproche.

Elle eut trois enfants : le célèbre **saint Augustin**, Navigius qui se fit son consolateur lors des frasques de son frère aîné, et une fille nommée Perpétue. Mais ce bonheur de donner la vie fut contristé par le déchaînement des passions de son époux. Elle redoubla de confiance en Dieu et se tourna complètement vers ses enfants. Sa grande épreuve fut de voir Augustin quitter les exemples de sa mère pour prendre la même route que son père et se laisser aller aux plaisirs et à la paresse. A la mort de son époux, elle se consacra davantage à la prière et au service de Dieu afin qu'après avoir arraché Patrice aux griffes du démon, elle puisse faire de même avec son fils. Elle n'hésita pas à lui dire les choses, condamnant fermement son attachement à l'hérésie manichéenne. Il lui fallut attendre dix-sept ans la conversion d'Augustin pour lequel elle pria et se sacrifia sans se décourager. Ce fut quelques jours après le baptême de celui qui deviendrait le grand saint Augustin que sainte Monique rendit son âme à Dieu à l'âge de 56 ans. Elle avait accompli sa mission et ramené à Dieu son époux et son fils. Elle est la **patronne de toutes les épouses et mères affligées**. Elle les avaient consolées pendant sa vie, et en connaissance de cause, elle continue du haut du ciel !

Pour joindre les pères : Père Michel FRAMENT : +596 696 07 62 55  
97p.martinique@fssp.fr Père François BRUNET de COURSSOU : +596 696 06 03 88  
www.laportelatine.fr Père Tristan HACHARD : +596 696 01 62 52

## HORAIRES HABITUELS DES OFFICES AUX ANTILLES - GUYANE :

 **MARTINIQUE** ☎ 05 96 70 04 67

Chapelle Notre-Dame de la Délivrande - 64, rue Moreau-de-Jonnès - 97200 Fort-de-France

|   |  |  |
|---|--|--|
| <b>DIMANCHE :</b> 7h00 (messe basse)<br>9h00 (messe chantée)    | <b>SEMAINE :</b> 6h30 et 11h00<br>(+ 18h30 le mardi) | <b>PATRONAGE :</b><br>Contacter P. Hachard               |
| <b>EXPOSITION DU SAINT-SACREMENT :</b> jeudi à 7h15 (chapelet)  |  | <b>AMIS DE ST JEAN BOSCO :</b><br>Contacter P.deCourssou |
| <b>CONFESSIONS ET PERMANENCE :</b> lundi au samedi 7h45 à 10h30 |  | <b>MCF :</b><br>Pas de réunion                           |
| <b>DOCTRINE CHRÉTIENNE :</b> 7, 14, 21, 28 (17h45 à 18h15)      |  |  |
| <b>CATÉCHISMES :</b> 15, 29 (14h30 à 16h30)                     |  |  |

 **GUADELOUPE** ☎ 06 90 12 80 93

Chapelle Notre-Dame de Guadeloupe - 5, quai Lardenoy - 97110 Pointe-à-Pitre

|   |                     |                          |                       |
|---|---------------------|--------------------------|-----------------------|
| <b>DIMANCHE :</b> 8h30 (messe chantée)  | <b>LUNDI :</b> 6h30 | <b> VENDREDI :</b> 18h00 | <b> SAMEDI :</b> 6h30 |
| <b>EXPOSITION DU SAINT-SACREMENT :</b> samedi à 7h15 (chapelet)                                   |                     |                          |                       |
| <b>CONFESSIONS ET PERMANENCE :</b> samedi 8h30-10h30 / dimanche avant la messe / lundi 8h00-12h00 |                     |                          |                       |
| <b>DOCTRINE CHRÉTIENNE :</b> 10, 17, 24, 31   |                     |                          |                       |
| <b>CATÉCHISMES :</b> 4, 11, 18, 25 (10h30-11h15 ; 11h15-12h00)                                    |                     |                          |                       |

 **GUYANE** ☎ 06 96 07 62 55

**PROCHAIN PASSAGE :** octobre 2019 (se renseigner)

## POUR AIDER VOTRE PRIEURÉ À VIVRE :

**CHÈQUE à l'ordre de "FSSPX"** (reçu fiscal sur demande vous donnant droit à une réduction d'impôt de 66%).

Exemple : un don de 200€ vous donne droit à une réduction d'impôt de 132€ et vous coûte réellement 68€.

**VIREMENT** sur notre compte à La Banque Postale (virement automatique possible)

**IBAN :** FR10 2004 1010 2000 1151 0X01 729

**BIC :** PSSTFRPPDF

Les prêtres vous assurent de leurs prières reconnaissantes et de leur dévouement sacerdotal et vous informent qu'une messe mensuelle est célébrée aux intentions des bienfaiteurs et des bénévoles du Prieuré. **Merci et que Dieu vous bénisse !**